



PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT ROUSSILLON

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT ROUSSILLON, TENUE LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016, À 9H, À LA MRC DE ROUSSILLON SITUÉ AU 260 RUE ST-PIERRE À ST-CONSTANT.

Sont présents :

Monsieur Michel Béland, président et représentant de Sainte-Catherine
Monsieur Jean-Claude Boyer, vice-président et représentant de Saint-Constant
Monsieur Christian Ouellette, administrateur et représentant de Delson

Sont également présents pour cause:

Madame Louise Boucher, directrice générale, Gestrans
Monsieur Jacques Deslauriers, directeur d'expertise, Gestrans

Est absent :

Monsieur Jocelyn Vachet, administrateur et président du comité des usagers

Le quorum étant constaté, la réunion du conseil d'administration du CIT Roussillon est déclarée régulière et constituée.

Monsieur Michel Béland agit en qualité de président de l'assemblée.
Madame Louise Boucher agit en qualité de secrétaire-trésorière substitut.

L'ASSEMBLÉE A POUR BUT :

1. Nomination d'un secrétaire-trésorier substitut;
2. Octroi d'un mandat en génie civil et télécommunication;

1. 2016-127 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUBSTITUT

CONSIDÉRANT l'obligation que le secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint soit présent lors des assemblées;

CONSIDÉRANT que monsieur Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier et madame Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe étaient dans l'impossibilité d'être présent à l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer un secrétaire-trésorier substitut pour la rencontre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Christian Ouellette
Appuyé de : Monsieur Jean-Claude Boyer
Et résolu à: L'unanimité

De nommer madame Louise Boucher, directrice générale de Gestrans, secrétaire-trésorier substitut de l'assemblée extraordinaire du CIT Roussillon tenue le 26 octobre 2016 à 9h.

ADOPTÉE

2. 2016-128 OCTROI D'UN MANDAT EN GÉNIE CIVIL ET TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT la résolution 2016-102 autorisant l'appel d'offres public pour les travaux de génie civil et électrique pour les infrastructures requises pour les 2 panneaux à messages variables et le chauffage de l'abribus;

CONSIDÉRANT l'analyse de la ville de Candiac déclarant Néoelect Inc., seul soumissionnaire conforme aux plans et devis portant le numéro DELSON_158600141300_EL_VR_00;

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux, avant les taxes applicables, sont de 71 785,32 \$ pour les PMV et 13 654,33 \$ pour le chauffage de l'abribus;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition et d'installation des PMV ne sont pas inclus dans cette soumission;



CONSIDÉRANT que les coûts concernant les PMV respectent le montant prévu au PQI et le budget d'opération 2016 du CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-053 qui autorisait une dépense maximale de 7 900 \$, avant les taxes applicables, pour l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires au chauffage de l'abribus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 5 754,33 \$ pour l'acquisition et l'installation des équipements requis pour le chauffage de l'abribus;

CONSIDÉRANT que la dépense de 13 654,33 \$ n'est pas subventionnée par le MTQ et que le budget d'opération 2016 du CIT Roussillon possède les sommes suffisantes pour assumer cette dépense;

CONSIDÉRANT qu'une entente avec l'AMT devra être conclue et devra spécifier entre autres que le CIT prend en charge les frais d'achat et d'installation ainsi que les frais récurrents d'électricité, d'entretien préventif et correctif du chauffage de l'abribus;

CONSIDÉRANT qu'advenant le refus des CIT Le Richelain et Chambly-Richelieu-Carignan d'octroyer le mandat à Néoelect, le CIT Roussillon consent à l'augmentation de ses frais relatifs aux travaux de chauffage et aux PMV jusqu'à concurrence de 10 % du montant total;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Jean-Claude Boyer
Appuyé par : Monsieur Christian Ouellette
Et résolu à : L'unanimité

D'octroyer le contrat à la firme Néoelect Inc. pour les travaux de génie civil, électrique et télécommunication au stationnement de Delson pour un montant total de 85 439,64 \$ avant les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 93 983,60 \$ advenant le retrait des CIT Le Richelain et Chambly-Richelieu-Carignan.

D'autoriser le président à signer les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Michel Béland
Président

Louise Bouéher
Secrétaire-trésorière substitut